

Réunion du 2 mars 2015

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Pierre MARMILLOD, Madame Louise RICHERT, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

N° CP/2015/86 - Administration générale - 5
Avis du Conseil Général sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) ré-arrêté de HERRLISHEIM

La commission permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Herrlisheim, qui s'inscrivent en cohérence avec les enjeux du Département ;

Concernant les zones de développement économique :

- prend connaissance des dispositions du projet de PLU, et en particulier la zone IIAUXz à vocation future d'activités, sur le site de la friche de l'ancienne raffinerie ;

- apporte son appui à l'inscription au PLU de ces surfaces, rappelle que ce site a vocation à s'inscrire dans le dispositif des Plateformes départementales d'activités, et considère que ce classement en réserve foncière IIAUXz s'accorde avec la perspective de moyen/long terme du projet.

- souligne par ailleurs l'effort important effectué par le PLU dans le sens d'une réduction des surfaces urbanisables, que ce soit à vocation d'habitat ou d'activités, et suggère de compléter le dossier en faisant apparaître une cartographie comparative POS actuel / PLU en projet, utile à montrer ces évolutions.

Concernant les enjeux environnementaux :

- souscrit à l'inscription au PLU du corridor écologique majeur N°5 identifié au SCoT de la Bande Rhénane Nord, proposé comme alternative au corridor fléché par le SRCE ;

- Sur le secteur du Kreuzrhein, appelle la commune à s'assurer de la bonne délimitation de la zone N et du recul de 50 mètres, tel que précisé dans le rapport.

Concernant le développement de l'habitat :

- propose à la commune de s'appuyer pour la mise en œuvre du PLU sur les outils et actions déployés dans le cadre de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat à l'échelle du SCoT (schéma de cohérence territoriale) de la Bande Rhénane Nord.

Concernant le réseau routier :

- approuve l'inscription au bénéfice du Département de l'emplacement réservé N° 2 pour la RD 29 entre l'autoroute A35 et la RD 468.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150302-lmc192009-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 09/03/15